



Montréal, le 26 juillet 2019

**Par courrier électronique**

M<sup>e</sup> Yves Fréchette  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
75, boul. René Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet :                    Rapport annuel 2018 du Transporteur en vertu de l'article 75  
de la *Loi sur la Régie de l'énergie*  
Votre dossier : R043220**

---

Cher confrère,

Nous accusons réception de votre lettre de ce jour, nous transmettant la pièce HQT-6, document 8, la pièce révisée HQT-3, document 2, la pièce révisée HQT-5, document 1 ainsi que de la liste des pièces révisées, dans le cadre du rapport annuel 2018 du Transporteur.

Nous accusons également réception des pièces HQT-5, document 1.1 et HQT-8, document 1.1 déposées **sous pli confidentiel**. Ces documents, ainsi reçus, seront traités conformément à la Politique visant la gestion des documents confidentiels en vigueur à la Régie de l'énergie.

Nous vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml